42e Année. — Tome LXXXII N° 2130 Paris, 25 Avril 1935

REVUE DE VITICULTURE

LA COOPÉRATION VITICOLE EN GIRONDE (1)

Je suppose que l'auditoire éclairé que j'ai l'honneur d'avoir devant moi, aujourd'hui, est suffisamment averti des choses de la Coopération, et des avantages de la Cave Coopérative, notamment, pour que je puisse changer un peu le plan de la conférence, répétée à 50 exemplaires, que je fais inlassablement, depuis 3 ans, en Gironde, aux petits propriétaires, qui, à la différence des Ingénieurs Agronomes, entendent cet enseignement pour la première fois.

Vous savez, Messieurs, que les Caves Coopératives nées en France, au début de ce siècle, pour des besoins que vous connaissez tous, étaient 2 à 300 avant la guerre, et environ 600, France et Algérie comprises, en 1930.

Par contre, l'un des plus beaux vignobles de France, l'un des plus productifs, avec ses 5 millions d'hectolitres, la Gironde, était restée réfractaire à ce mouvement général, et, avant la Cave de Saint-Emilion, que j'ai fondée en 1931, aucune Coopérative sérieuse n'avait été créée dans le Vignoble bordelais. Il est curieux d'en rechercher les raisons. Je sais bien que mon pays d'adoption est particulariste à outrance, que l'individualisme, voire l'égoïsme, y règnent en maîtres, et qu'un minimum d'altruisme, nécessaire à l'éclosion de l'idée coopérative, ne s'y rencontre que rarement. Cela ne suffit pas à expliquer cette abstention ; car j'ai remarqué ces mêmes obstacles, à peu près partout ; dans le Midi, notamment, terre d'élection des Coopératives, les divisions de clochers, de personnes sont tout aussi vives.

A mon sens, il faut chercher ce retard, dans la voie évidente du progrès économique, dans ce fait que la Gironde était, quoiqu'on en ait dit chez elle, jusqu'à ces dernières années, un pays heureux et riche. Sans doute, les récoltes n'étaient pas toutes rémunératrices, les crises succédaient aux années heureuses, mais ces dernières l'étaient assez pour que les vignerons sages missent un peu d'argent de côté qui leur permit de traverser les dépressions sans se décourager. Et, mon Dieu, quand tout va assez bien, il est humain de ne pas chercher à ce que cela aille mieux, grâce à des innovations hasardeuses, coûteuses, et, en tout cas, qui impliquent un certain effort, auquel la nature humaine, et particulièrement girondine, répugne naturellement.

Pourquoi la Gironde était-elle plus favorisée que les autres régions viticoles de la France ? Mais pour ces deux raisons que ses vins étaient des vins fins, auxquels le commerce girondin, retenez-le bien, avait créé une réputation

(1) Conférence faite à l'Association des Ingénieurs agronomes, le 13 mars 1935, à Paris.

mondiale ; et, en même temps, que Bordeaux était un grand port d'exportation, par lequel ces mêmes vins étaient répandus dans le monde entier.

Sans refaire l'historique de cette exportation, disons seulement que, de tous temps, dès avant la guerre de Cent Ans, l'Angleterre était un client assidu de nos « clarets ». On peut même dire que les périodes heureuses de notre production ont coïncidé, soit avec la domination anglaise, soit avec celles des traités de commerce anglais favorables. Ceux de 1860, pour ne remonter qu'à eux, ont répandu une ère de prospérité qui n'a été enrayée que par le désastre phylloxérique. Puis, avec le traité de Francfort, qui a forcé notre pays à un échange de marchandises actif avec son ancienne ennemie, l'Allemagne s'est mise de la partie, et est devenue un second client assidu de nos vins ; c'est à telle enseigne, qu'on avait pris l'habitude de classer les vins de Bordeaux réussis, en vins à goût allemand, et vins anglais. Les Russes, les Américains, les Hollandais, sans oublier parmi les clients principaux, les Belges, se partageaient le reste de nos récoltes. Celles-ci étaient achetées, dans lur totalité, par le commerce local, et des firmes puissantes, aux habitudes et clientèles séculaires, les soignaient, les faisaient vieillir au goût du consommateur et, finalement, les vendaient avec des bénéfices qui faisaient la prospérité de chacun.

Et puis, avec les bouleversements de l'après-guerre, brusquement, tout cela s'est écroulé ! Les firmes millionnaires ont disparu, le port de Bordeaux semble désert, l'exportation, comme la peau de chagrin, s'est rétrécie à l'extrême limite, et nos vignobles, obligés de chercher, dans le marché intérieur, une clientèle qui ne connaissait pas nos vins, s'y trouvent concurrencés par la masse des vins de consommation courante, dont, avec l'Algérie, et l'irrigation des vignobles méridionaux, l'abondance monte tous les jours.

Nos vins, privilégiés jadis par notre port d'exportation, et la clientèle du grand commerce se trouvent donc, maintenant, désavantagés eu égard à leur faible production à l'hectare, vis-à-vis de leurs nouveaux concurrents : les vins nationaux. Le malaise économique de la Gironde est extrême ; les vignerons s'endettent, les domaines ne trouvent plus acheteurs, les maisons de commerce n'ont plus de crédit, plus de clientèles et plus de méthodes de vente.

Sur ces ruines (disons, si vous voulez, sur ces transformations sociales) se sont élevées des maisons nouvelles, avec des méthode de vente nouvelles, des clientèles nouvelles, et même des techniques neuves. Ce sont les magasins à clientèles multiples. A l'origine, simples maisons de commerce situées dans les centres de consommation, au lieu de l'être dans les centres de production ; à cette première catégorie, et seulement à titre d'exemple, je citerai Nicolas. Puis, les maisons ont créé des succursales, au fur et à mesure qu'elles pouvaient diminuer leurs frais généraux, et de cette prospérité nouvelle est née : 1° la succursale multiple, et 2° le vin standard. Pour ne pas m'étendre sur cet aspect de la question, je renverrai mes auditeurs à une série d'articles extrêmement intéressants de notre Camarade Semichon, dans la *Revue de Viticulture*. Dans cet ordre, citons à titre d'exemple : « Les Coopérateurs » ou magasins de Gros des Coopératives de France, et toute la série des Prisunics, Monoprix, etc..., aussi « les Docks de France », etc... Si les choses restent en l'état, nous tendons vers le trust des vins, en France, par un cartel de la vente.

On conçoit, que dans cette atmosphère nouvelle, le vigneron girondin se sente étouffé et même très malade. C'est alors que, cherchant un remède à son mal, un soulagement du moins, il a pensé à des nouveautés prônées ailleurs ? Parmi toutes celles qui lui ont été proposées, quoi d'étonnant à ce que la Coopération lui ait été indiquée, non pas comme une panacée capable de ramener instantanément la prospérité à son vignoble près de la ruine, mais comme un pansement bienfaisant, un moyen de mettre en commun certains soulagements et même d'entrevoir une guérison relative. Si l'avenir est à la concentration des capitaux, pourquoi ne serait-il pas à celle des efforts de production ? S'il est au trust, pourquoi ne serait-il pas à la Coopération et au Syndicat ?

S'il est au « Centre de Répartition » des produits, avec ses succursales multiples, comment exclurait-il « le Centre de Production » avec son organisation disciplinée ?

Je sais bien que certains détracteurs de la Coopération m'ont dit : « Vous préparez le lit du Socialisme », car cette organisation sera une proie toute prête pour un Etat devenu tout puissant. A cela, je réponds invariablement : les maisons au capital de 100 millions sont aussi responsables de ce prétendu danger socialiste. Et je réponds encore : prévoir un mouvement, n'est-ce pas le prévenir, et l'organiser, n'est-ce pas le diriger ?

Mais revenons à la Gironde ! En 1930, donc, une centaine et plus de vignerons, sous l'aimable conduite de Marsais et la généreuse organisation des compagnies de l'Orléans et du P.L.M., avec Texte, firent une excursion aux Caves Coopératives de la Bourgogne, pays de vins fins, où je projetais de montrer à mes collègues que la coopération n'était pas applicable qu'aux vins en quelque sorte industriels du Midi, et que ses avantages généraux se doublaient, pour les vins de cru, d'avantages particuliers. Nous revînmes tous convaincus de ces vérités. Sans vouloir étendre ma conférence sur cet aspect de la Coopération, je me contenterai de vous signaler le plan de celles que je fais presque chaque dimanche en Gironde, pour les signaler à mes concitoyens.

Avantages techniques : Amélioration de la qualité, par le brassage des masses, et l'association des différences. Ce résultat est incontestable ; il est partout obtenu. Aussi, par les soins attentifs donnés aux vins, aussi bien à la vinification qu'au cours de la garde. Possibilité d'emploi de techniques trop coûteuses ou encombrantes pour le viticulteur isolé : concentration des moûts, pasteurisation, filtrages répétés, mises en bouteilles à la chaîne. Augmentation de la quantité, par l'emploi, soit de machines à grand rendement, presses hydrauliques, égrappeuses, soit de cuves de garde en ciment armé ou en tôle émaillée, dans lesquelles la consume est de 2 à 4 % la première année, au lieu de 10 à 12 dans le matériel de bois des vignerons. Possibilité de l'emploi du froid et de la pasteurisation pour le vieillissement rapide, donc économique, du vin.

Avantages économiques. Tous contenus dans le principe de la Loi des grands nombres. L'union fait la force. L'isolé n'a plus de place dans une économie qui s'organise et se concentre partout. Devant les magasins à succursales

multiples, il faut des producteurs syndiqués et des produits standardisés. Il faut conquérir les centres de répartition.

Avantages financiers. Ils résident tous dans la sécurité absolue que représente, d'une part, la signature solidaire des Coopérateurs, d'autre part dans le warrantage des récoltes, dont le gage est solide, dans une cave coopérative, au double point de vue de sa conservation matérielle, et de son paiement, lors de la vente du vin. Aussi le Crédit agricole a-t-il institué un double prêt en faveur des Caves coopératives : à long terme, pour leur érection, en 15 ans, et au taux de 8 % amortissement compris, et à court terme, pour le financement de leurs frais généraux et des avances à faire aux adhérents, au taux de 4 ou 5 % suivant les caisses locales. La Banque de France prête aussi pour le financement d'une campagne de 9 mois au maximum, au taux réduit de 2 1/2 %. Le Génie Rural subventionne aussi, pour la construction, le 10 % du capital engagé.

Avantages sociaux. Les coopérateurs étant des adhérents payants sont, plus que les syndiqués, disposés à cotiser. De sorte que les Unions de Coopératives sont plus puissantes que les Syndicats. Elles disposent de réserves, de crédits, qui leur permettent de financer un mouvement social interdit aux syndicats. Il règne entre les coopérateurs un esprit de fraternité qui tient à ce que le produit étant mis en commun, les jalousies personnelles n'ont plus de raisons d'être. Les coopératives formeront bientôt en Gironde un bloc de 10.000 vignerons unanimes.

J'indique ensuite à mes auditeurs la manière de fonder une Cave coopérative : réunion des premiers adhérents ; visite au Génie Rural pour obtenir des plans étudiés gratuitement ; choix d'un architecte, s'il s'agit de construire, ou d'aménager des locaux existants. Versement par les coopérateurs du tiers du capital nécessaire, les deux autres tiers étant prêtés à long terme par le Crédit Agricole. Engagement solidaire de remboursement. Construction généralement en ciment armé et verré pour les cuves. Choix du matériel approprié... et inauguration en musique !!

Je leur donne quelques notions sur le fonctionnement lors de la vendange et de la vinification. La pesée en poids et en degré gleucométrique des apports. Les deux nombres multipliés l'un par l'autre donnant la quantité de « sucre de raisin » apporté par chacun. C'est ce sucre qui est payé, lors de la vente en commun. Celle-ci est décidée par le conseil d'administration qui a pleins pouvoirs, et non pas, comme dans certaines caves du Midi, par chacun, maître de son vin. En effet, dans une cave où le vin jouit d'une appellation d'origine, il y aurait autant de cours que de vendeurs, et les plus pressés feraient le cours pour les autres.

Je leur dis enfin que rien ne sera fait, sur le plan coopératif, s'ils s'arrêtent en chemin, et s'ils n'adhèrent pas à la Fédération Girondine des Coopératives, qui est le second échelon de la Coopération, la Confédération Nationale étant le troisième.

C'est de la sorte que je fondais, en 1931, la première cave en Gironde, dans

l'endroit où son succès semblait une gageure, à Saint-Emilion ! Pourquoi était-ce là plus difficile qu'ailleurs ? Mais parce que l'appellation s'étend abusivement à 100.000 hectos de qualités très différentes, et que tout le monde s'arroge le droit d'étamper « premier cru », même dans les plaines mouillées aussi bien que sur les rochers les moins fertiles, et les plus propres à donner d'excellents vins. Il a fallu donc commencer, à Saint-Emilion, par faire un barême d'entrée à la Cave, et classer tous ces crus. Cela n'a pas été facile que de réviser les grades d'un régiment où tout le monde était général ! Grâce au travail méthodique que mon Fils (promo 1929) et moi-même avons entrepris, en traitant le problème géologiquement, nous y sommes arrivés, et actuellement Saint-Emilion, et ses 7 communes, a été divisé par nous en 3 catégories de crus, et ces trois vins forment en quelque sorte 3 coopératives dans la même Cave. En 1932, avec 2.000 hectos seulement d'adhésions, nous avons eu un plein succès, vendant nos vins 1.000 fr. de plus que les crus classés de la commune, par ce seul fait que la concentration des moûts nous avait donné des beaux vins de 10 et 11°, alors que l'année, détestable, avait donné partout des 8 et 9°. Cela nous a lancés, puisque en 1933 nous avions 4.000 hectos, et en 1934 6.300. La Cave, construite en béton armé, par tranches, peut se développer chaque année, suivant ses besoins, et nous la prévoyons de 25 à 30.000 hectos.

Pendant ce temps, en 1933, notre exemple était suivi par 5 à 6 autres Caves coopératives, qui se constituaient, dont la Cave géante de Rauzan, pour les vins blancs de cette région. D'emblée, son animateur réussissait à inscrire 30.000 hectos d'adhésion, et, cette année 1934, en a vinifié 55.000 ! C'est la Cave des vins blancs la plus vaste de France. Douze presses mécaniques géantes, et douze hydrauliques plus petites, suffisent à presser 4.000 hectos par jour. Les caves de ciment fluaté sont sur 3 étages. Tout est électrique, naturellement. Il y a concentrateur de moûts, plusieurs filtres, et tout l'appareillage le plus moderne.

Espiet, cave intercommunale de 20.000 hectos, de vin blanc semblable à Rauzan, et Gironde, près de la Réole ; « les Graves de Vayres », près de Libourne, pour les blancs et les rouges, enfin Plassac de Blaye, se constituaient la même année. De même, dans le Médoc, au centre même du fief des féodalités les plus incoercibles, à Pauillac, s'érigeait une belle coopérative, dont le vin a d'emblée rivalisé avec les crus de Pauillac les plus nobles.

Avec quelques coopératives de mélange qui se constituaient cette année, la récolte de 1933 montait à 100.000 hectos, pour une valeur de 10 millions. Nos 200.000 fr. de l'année précédente avaient fait des petits !

Ce fut bien mieux cette année. Malgré que nos vins de 1933 ne fussent pas tous vendus, le commerce de gros de Bordeaux nous boudant et même nous boycottant, le nombre des Caves coopératives, en 1934, montait à 18, les quantités récoltées à 200.000 hectos, et la valeur, même abaissée par la crise, à 20 millions !

En même temps que mes amis et moi-même lancions le mouvement coopératif, je me préoccupais de fédérer toutes ces Caves, et, dès ma première création, Saint-Emilion, je déposais à la Préfecture de Bordeaux les statuts de la Fédération Girondine des Caves Coopératives, dont je me nommais le Président, et d'ailleurs le seul membre !! Vous pensez bien quelle moquerie je suscitais ! Mon but, en devançant le mouvement, était de le soustraire, soit à l'ambition d'un homme politique qui se serait fait un tremplin de la Fédération jugée bientôt nécessaire, soit à l'astuce d'un négociant qui l'aurait fondée pour l'étouffer, ou la dévoyer. Aussitôt suivi par les adhérents des Caves de 1933, notre nombre passait à 400, puis, en 1935, à 1.500 ; et nous pouvons dire que maintenant, avec les 25 caves projetées, en plus des 18 de 1934, c'est plus de 4.000 membres que nous allons être en 1935. Aucune société ou ligue agricole en Gironde ne représente cette force. Nous avons tous l'impression nette que nous sortons de l'ère où nous émettions des vœux stériles et que nous allons entrer dans celle où nous dicterons des volontés. C'est en un mot l'organisation de la Corporation que nous réussissons sur le plan coopératif.

Si le mouvement n'est pas enrayé de la façon que je vais dire tout à l'heure, nos 50 caves de 1935 passeront dans peu d'années à 150. A ce stade, nous contrôlerons 2 à 3 millions d'hectos sur les 4 à 5 de la production girondine, et nous pourrons dire que nous aurons atteint notre but : la revalorisation du vin de Bordeaux. En effet, l'un des avantages sociaux de la Coopération, que je ne vous ai pas cité tout à l'heure : la lutte contre la fraude, nous pourrons l'entreprendre, par des inspecteurs payés par nous, une fois que la fraude à la production n'existera plus, et que la totalité de notre clientèle nous sera connue.

Les ombres à ce tableau ne manquent pas ! La principale et l'immédiate, c'est que le Crédit Agricole ne peut nous suivre dans notre développement express. Les décrets d'économie ont réduit considérablement les ressources qu'il peut mettre à long et à court terme à notre disposition, et il reste à ce Service un nombre de millions, pour toute la France à peu près égal à ce que je lui demandais pour la seule Gironde ! Nous ne désespérons pas, cependant. Nos parlementaires, alertés par nous, demandent au Gouvernement de prendre en considération que nous ne demandons que de l'argent prêté. Et que nulle part, le prêt n'est aussi garanti que dans une Cave coopérative. Que nous sommes prêts à accepter les plus sévères disciplines, pour que notre signature ait une valeur absolue, dogmatique, incontestée. Nous allons même jusqu'à demander la fondation d'un Crédit viticole spécial aux Coopératives. Et notre plan est si net, qu'un ou deux organismes privés l'ont pris en considération et nous offrent à un taux pas plus cher que l'Etat une partie des capitaux qui nous sont nécessaires. Lorsque la mode est à inciter à se passer des Finances publiques, pourquoi nous interdit-on d'entrer dans cette voie privée, en même temps qu'on se déclare impuissant à nous suivre ? Le vigneron moyen, et même le sous-moyen, chez nous, ne comprend pas qu'on renfloue

telle grosse affaire industrielle avec des millions qu'il sait perdus d'avance, pour la moitié au moins, et qu'on lui lésine le prêt si bien garanti, des quelques-uns qui le sauveraient d'une effroyable misère, et, demain peut-être, de l'abandon pur et simple de ses vignes.

Nous sentons bien, nous les dirigeants de ce mouvement coopératif, que l'Etat aura trahi ses promesses s'il n'arrive pas à sortir ses adhérents de cette crise, dont, pourtant, nous ne sommes aucunement responsables. Il y a pléthore de vin, 85 millions d'hectos, après la distillation obligatoire, alors que la consommation française sera de 70 au plus. Ne pas être dans les 15 millions qui resteront pour compte, telle est notre politique matérielle. Comment faire ?

Le Commerce local est moribond, je vous l'ai dit. Et s'il ne l'est pas, il nous boycotte. Eh bien, c'est bien simple : les problèmes les plus vastes ne nous font plus peur. Nous avons bien classé les crus, élevé des Caves en plein Saint-Estèphe et Saint-Emilion ; nous pouvons bien fonder une Agence de Vente des Coopératives. C'est la création de demain, de ce mois-ci, peut-être. Lancer des voyageurs à nous, avec la carte complète des vins de nos 18 caves Coopératives, demain, de nos 50, et je suis persuadé qu'ils trouveront les chemins parcourus par nos anciens argonautes, et que des clientèles toutes faites viendront à nous. Sans doute, les prix payés seront-ils de nature à nous faire faire la grimace, mais tant que nous n'aurons pas le contrôle du nombre, nous ne pourrons pas prétendre à avoir celui des prix. Ce sera déjà bien joli de vendre.

En résumé, le mouvement coopératif, auquel la Gironde était restée réfractaire jusqu'ici, parce que plus heureuse que ses sœurs viticoles, l'a envahie avec une contagion accélérée dès que les crises actuelles en ont fait le plus malheureux des vignobles.

De l'excès du mal sera né ce bienfait, c'est que l'organisation coopérative est en train de servir de cadre à celle de la Corporation tout entière. En effet, nous pensons que, sans violenter personne, mais par le seul effet de la raison et la logique de l'expérience, la masse des vignerons girondins est en train de se diriger vers la Coopération, où des disciplines corporatives l'attendent, pour le plus grand bien de sa restauration économique.

R. Villepigue,
Ingénieur Agronome.

ACTUALITÉS

Situation du marché, sorties, stocks et consommation des vins pendant le mois de mars 1935 (H. A.). — Nécrologie : Pierre Paul ; Jean Mascart (P. V.). — Les revendications de la viticulture algérienne. — Session annuelle des viticulteurs de France. — Conférences de l'Institut national agronomique : L'économie dirigée et l'agriculture aux Etats-Unis. — La Foire de Paris. — La IIIe Fête nationale des vins de France à Reims, du 2 au 5 juin. — XVe Foire aux vins de Ribeauvillé. — Le Salon des vins de France.

Situation du marché, sorties, stocks et consommation des vins pendant le mois de mars 1935. — Le tableau suivant, établi à l'aide des chiffres publiés au *Journal officiel* du 16 avril 1935, indique la situation du marché des vins à fin mars dernier.

Situation comparée du mouvement des vins (France et Algérie)

MOIS	SORTIES (hectolitres)		CONSOMMATION (hectolitres)		STOCKS (hectolitres)	
	1934	1933	1934	1933	1934	1933
1. Octobre.....	8.624.066	7.829.289	4.255.045	4.385.672	15.135.149	13.913.871
2. Novembre...	5.073.049	5.351.517	4.250.269	4.481.519	15.720.705	14.215.180
3. Décembre ...	3.883.377	4.345.495	3.753.951	3.839.013	15.561.923	14.186.562
	1935	1934	1935	1934	1935	1934
4. Janvier.....	4.995.148	4.301.706	4.318.608	3.975.858	16.577.873	14.200.816
5. Février.....	4.720.055	3.781.750	3.690.804	3.007.622	15.134.180	14.229.060
6. Mars......	5.416.111	3.707.755	3.495.184	3.380.361	14.817.100	14.301.331
Totaux.....	32.761.786	29.317.512	23.763.861	24.170.245	14.817.100	14.301.331

On remarquera que les sorties sont très importantes par rapport à celles de mars 1934 ; les vins allant à la distillation obligatoire y figurent ; l'excédent n'est alors que 3.400.000 hectolitres, ce qui est peu, si on doit y comprendre les vins *résorbés !*

La consommation taxée reste un peu supérieure à celle des premiers mois de 1934, mais le retard pris dans les derniers mois de l'année n'est pas encore compensé : pour les six mois, déficit de 400.000 hectolitres sur l'exercice de l'an dernier. C'est, au contraire, un fort excédent qu'il nous faudrait !

Aux stocks commerciaux, baisse sensible de 300.000 hectolitres, mais supériorité de 500.000 hectolitres par rapport au taux de fin mars 1934.

Le marché reste lourd, avec tendance à la baisse. Les gelées, encore possibles, ont fait des dégâts seulement locaux, et, encore, pas dans les régions de grosse production.

H. A.

Nécrologie. — Pierre Paul, Jean Mascart. — Nous avons le regret de noter le décès d'un de nos collaborateurs de la première heure, *Pierre Paul*, de Balaruc-les-Bains (Hérault), à un âge avancé. Pierre Paul fut un esprit très original, organisateur des grands celliers et créateur des grands pressoirs.

Ses travaux, fort originaux, contribuèrent en grande partie, à l'organisation, sur des bases modernes, de la vinification.

Jean Mascart disparaît, à l'âge de 63 ans, à la suite de plusieurs années de repos forcé par la maladie. Il fut directeur de l'Observatoire astronomique de Lyon et professeur à la Faculté des Sciences. La climatologie de la région lyonnaise et du Beaujolais fit partie de ses études, et il contribua à la faire bien connaître, de même que ses travaux ont fait mieux connaître la grêle et les efforts inutiles faits pour la combattre. Depuis sa retraite à Paris, il était vice-président de la Ligue pour la défense contre les ennemis des cultures.

Nous exprimons aux familles de MM. Pierre Paul et Jean Mascart, nos condoléances bien affligées.

P. V.

Les revendications de la viticulture algérienne. — La Confédération Générale des Vignerons algériens a présenté le document suivant à M. Régnier, ministre de l'Intérieur, au cours du voyage que celui-ci a fait en Algérie :

« La Confédération Générale des Vignerons algériens tient tout d'abord, Mon-

sieur le Ministre, à vous remercier de l'attitude que vous avez prise, en décembre dernier, à l'occasion du vote du dernier statut viticole. Alors que l'Algérie était à nouveau menacée de mesures d'exception tendant à porter atteinte à notre unité douanière, vous n'avez pas hésité à reconnaître aux départements algériens leur qualité de départements français et à les placer sur un pied de parfaite égalité au regard de la loi. Nous tenons, Monsieur le Ministre, à vous renouveler ici l'expression de notre très vive et profonde reconnaissance.

Si le statut viticole consacre le principe de l'égalité législative dans le cadre de l'unité nationale, il n'en aboutit pas moins à faire peser une charge plus lourde sur les vignerons algériens, que sur les vignerons métropolitains ; en raison même de la contexture des exploitations viticoles, 99 p. 100 des vignerons métropolitains échappent à toute obligation, alors que l'Algérie, avec une production trois fois et demie inférieure à celle de la métropole, va supporter à elle seule la moitié des charges du blocage et de la distillation. Dans la plupart des cas, les prestations vont atteindre, par exploitation, le pourcentage minimum fixé par la loi. Leur incidence rendue très lourde par le double jeu des abattements et de la progressivité, se trouve aggravée par la pénalisation des vignes venues en production après 1928 qui frappe 150.000 hectares en Algérie, alors qu'il n'en atteint que 40.000 dans la métropole.

Comme l'a déclaré M. le président du Conseil à la tribune de la Chambre des députés, le 14 décembre dernier, le superblocage est une mesure arbitraire. Pourquoi avoir choisi, en effet, 1928 plutôt que 1925 ou 1930 ? La mesure, de plus, est injuste ; car ceux qui ont planté l'ont fait de bonne foi, et sous l'empire des lois existantes : il apparaît donc souverainement inique de les frapper ainsi par une mesure de rétorsion incompatible avec le principe de la non-rétroactivité de notre législation.

Au cours de la discussion de la loi du 24 décembre 1934, nous savons qu'avec M. le président du Conseil vous vous êtes opposé à la superdistillation, que, par analogie avec le superblocage, on voulait appliquer aux vignes venues en production après 1928. Le Parlement vous a suivi. Il agira sagement, lorsqu'il décidera la suppression définitive du superblocage. Et s'il désire que le statut viticole soit supportable et vraiment efficace, il devra y soumettre tous ceux qui sont appelés à en tirer quelque avantage.

Dans un pays comme l'Algérie où la culture de la vigne et la production du vin occupent une place prépondérante, la mévente des vins et les charges très lourdes découlant du statut viticole ont des conséquences particulièrement graves au point de vue économique et social.

La valeur des produits vinicoles exportés représente, en année normale, 70 p. 100 de celle de nos exportations totales à destination de la métropole.

Chaque année, sous forme de salaires, de machines agricoles, de produits chimiques, d'engrais, de bâtiments nouveaux, d'automobiles, d'agios, de fret, la vigne fait sortir plus de 3 milliards de francs. Elle fournit aux transactions son principal élément. Elle assure la distribution de plus de 500 millions de salaires aux ouvriers indigènes.

Cette année, l'Algérie est obligée de bloquer, de distiller ou d'exporter à l'étranger 8 à 9 millions d'hectos dont elle ne peut escompter retirer plus de 15 francs par hecto.

Nous avons le devoir de vous signaler, M. le ministre, que l'effort et les sacrifices que nos viticulteurs s'imposent présentement et notamment en matière de distillation ne pourront être renouvelés l'an prochain, à moins que l'Etat n'offre un prix d'achat des alcools supérieur au prix actuel.

Nous avons appelé récemment l'attention de M. le ministre des Finances sur l'opportunité d'octroyer une ristourne par hectolitre d'alcool livré, afin de dédommager les viticulteurs d'une partie des frais de distillation. L'octroi de cette ristourne assurerait à la propriété des fonds dont elle a besoin au moment où s'ouvre la période des traitements anticryptogamiques.

Nous vous serions reconnaissants de prendre notre demande en considération et de l'appuyer de toute votre autorité.

Le stock libre s'est écoulé jusqu'à ce jour à des prix moyens, oscillant entre 40 et 50 francs l'hecto. Si l'on considère que la plus grande partie des exploi-

tations est bloquée soit à 30, soit à 50 p. 100 suivant que leur production est inférieure ou supérieure à 5.000 hectos, il est facile de constater que le prix de l'hectolitre de vin atteint à peine le coefficient 1,5. L'Algérie viticole va perdre de ce fait plus d'un milliard et demi des recettes qui lui étaient indispensables pour payer ses ouvriers, régler ses factures au commerce, acquitter ses dettes hypothécaires et ses impôts.

Vous n'ignorez pas, Monsieur le Ministre, que 75 % de nos exploitations sont hypothéquées et qu'au point de vue impositions, trois révisions successives des valeurs foncières réalisées depuis la guerre font que désormais l'hectare de vignes en Algérie paie plus d'impôts que dans la métropole et que nos charges fiscales dépassent le coefficient 10.

Faute de disponibilités, le vigneron a dû réduire l'emploi de sa main-d'œuvre. Cet état de choses n'est pas étranger au malaise économique dont nous déplorons les effets.

Les fournisseurs, privés de leurs rentrées normales de fonds, ont prévenu les vignerons qu'ils auraient dorénavant à effectuer leurs achats au comptant. Or, la vigne qui débourre réclame des traitements indispensables. Si des disponibilités immédiates ne sont pas données aux établissements de crédit et plus spécialement aux Caisses régionales, on risque de voir s'évanouir, faute de soins, la récolte prochaine et du même coup les recettes qu'elle doit procurer aux vignerons.

Une réforme non moins urgente à réaliser et qui est réclamée par tous les agriculteurs depuis plusieurs mois déjà, est la consolidation des situations individuelles ébranlées par la crise. Cette consolidation doit aboutir à une réduction des charges en intérêt et à l'élargissement des délais de paiement. Vous en avez compris, Monsieur le Ministre, la nécessité et nous vous remercions des déclarations que vous avez faites à ce sujet. La situation de l'agriculture algérienne est grave — elle n'est pas désespérée — mais encore faut-il que le remède soit administré avant que le malade ne soit plus en état de le recevoir.

Nous insistons donc d'une façon pressante auprès de vous pour que les Chambres ne se séparent pas avant d'avoir pris une décision à ce sujet.

Nous nous permettons, en terminant, d'appeler votre attention sur la question du degré minimum des vins algériens. Le législateur a décidé que, désormais, ce degré serait fixé d'une façon permanente, de manière à orienter les procédés de culture et de vinification vers l'obtention du degré fixe.

Dans la pratique, cette règle n'a pas été scrupuleusement observée vis-à-vis de l'Algérie. Depuis 1933, quatre décrets ont été successivement pris : leur nombre suffit à démontrer que les dispositions adoptées ne correspondaient qu'imparfaitement — pour ne pas dire arbitrairement — à la réalité des faits. Celles qui sont en cours d'application ne sont d'ailleurs pas définitives.

Les vignerons algériens réclament plus d'unité dans la conception et plus de continuité dans l'action. Ils vous demandent donc, en vue de la récolte prochaine, qu'il soit mis fin au régime provisoire sous lequel ils sont actuellement placés, en tenant compte des résultats, des analyses effectuées depuis plusieurs années par le service de la répression des fraudes. Ils vous demandent de plus que les décrets nouveaux soient pris à temps et de façon définitive, afin d'éviter les errements qui, l'an dernier, ont contribué à jeter la plus grande perturbation dans les transactions. »

Session annuelle des Agriculteurs de France. — Les travaux de la session annuelle de la Société des Agriculteurs de France, qui portaient sur la question de « la propriété et de l'exploitation agricoles en présence des interventions de l'Etat », se sont terminés en janvier dernier.

Le rapport général a été présenté par M. le comte de Felcourt.

Résumant les rapports antérieurs, celui-ci a marqué l'échec des interventions de l'Etat dans le domaine agricole et a vigoureusement insisté sur la nécessité de défendre la propriété menacée.

Le discours de clôture a été prononcé par M. le marquis de Nicolay, vice-président de la Société, qui a conclu dans les termes suivants :

« Certes, plus que jamais les individus se sentent faibles dans le chaos actuel

« et le sens collectif se développe dans la jeune génération. Nous en voyons l'uti-
« lisation précieuse dans le cadre de la vie locale, mais nous en voyons plus dif-
« ficilement l'extension dans le cadre de régions si profondément différentes les
« unes des autres.

« Nous persistons à penser que le génie français s'accommodera mieux de la
« souplesse de conceptions aux formes variables suivant les circonstances lo-
« cales.

« Cette variété n'est pas évidemment favorable à l'éclosion d'une des psycho-
« ses aveugles dont la création semble l'objectif des courants modernes, mais
« elle doit assurer l'épanouissement des qualités de bon sens et de mesure qui,
« au cours des siècles, ont valu à l'unité française son rayonnement particulier.
« Méfions-nous des articles d'importation et puisque les frictions économiques
« amènent de plus en plus les pays à se resserrer sur eux-mêmes, faisons-le en
« utilisant au mieux les vertus de notre race.

« Là nous apparaîtra, dans toute sa valeur, le rôle que peut jouer utilement
« notre Société des Agriculteurs de France. Depuis 70 ans qu'elle existe, les con-
« ditions de la vie rurale se sont singulièrement modifiées. La vie publique ap-
« porte aux problèmes ruraux une attention alors inconnue. Notre Société, pen-
« dant ce laps de temps, n'a cessé d'être à l'avant-garde du progrès technique
« et de l'évolution sociale. Les plus anciens d'entre nous se souviennent du rôle
« prépondérant qu'elle a joué lorsqu'en 1892 fut fixée la doctrine protection-
« niste qui assura le relèvement de notre agriculture.

« C'est elle qui, par l'usage qu'elle préconisa des lois de 1884 et de 1900, lan-
« ça dans le pays le cadre d'une organisation rurale dans lequel se sont déve-
« loppées de nouvelles associations aujourd'hui fort agissantes. Elle ne doit pas
« faillir à cette mission de discerner dans le choc des idées celles qui concou-
« rent à l'amélioration de la vie rurale.

« Elle a connu les secousses des crises de croissance et les lassitudes consécu-
« tives aux grands labeurs. Elle a rencontré des hostilités marquées et s'est heur-
« tée, ce qui est pire, au scepticisme ou à l'indifférence, la plaie de notre épo-
« que ; et pourtant, elle suit son chemin. Il vous appartient de dire si cette rou-
« te est la bonne. Il appartient à notre jeunesse désemparée, arrachée à sa terre
« par les nécessités de la vie, sous la pression d'espoirs insatisfaits, de dire si
« dans l'incertitude et l'incohérence de la vie contemporaine il reste utile
« qu'une pléiade d'hommes, étrangers aux compromissions et aux ambitions
« factices, cherchent à discerner pour elle les possibilités de l'existence. »

A l'issue de ce discours, la motion suivante a été adoptée :

« La Société des Agriculteurs de France, interprétant l'émotion profonde du
« monde rural, atteint par la crise actuelle, constate l'échec complet de la poli-
« tique de coercition suivie par les Pouvoirs publics pour résoudre la crise du
« blé et du vin ;

« Impute principalement cet échec au fait que cette politique a été influen-
« cée par d'autres préoccupations que les seules considérations économiques et
« basée notamment sur une création arbitraire de différentes catégories de pro-
« priétaires et d'exploitants ;

« Affirme qu'une solution équitable ne peut résulter que d'une législation re-
« connaissant la collaboration étroite entre toutes les formes de la propriété et
« de l'exploitation, dont les intérêts sont solidaires ;

« Déclare que toute atteinte portée à une catégorie d'agriculteurs quelle
« qu'elle soit, sape indirectement la notion même de la propriété qui constitue
« toute l'armature sociale française ;

« Voit dans le développement de l'organisation professionnelle le meilleur
« moyen d'armer l'agriculture pour les luttes nouvelles qu'implique l'évolution
« moderne ;

« Reconnaît tout l'intérêt que peuvent présenter à cet égard les facilités don-
« nées à la conclusion d'ententes professionnelles, mais estime que la structure
« très spéciale de l'économie agricole rend difficilement applicables pour elle des
« mesures conçues à l'origine pour d'autres branches de l'économie nationale
« et, pour ces raisons, redoute de voir l'agriculture purement et simplement
« intégrée dans le projet sur les ententes professionnelles obligatoires, tel qu'il
« a été voté par la Chambre des députés. »

Conférences de l'Institut national agronomique. L'économie dirigée et l'agriculture aux Etats-Unis (1). — La direction de l'agriculture suivant un plan préétabli se situe aux Etats-Unis dans une immense tentative de redressement économique et social. Elle ne peut se comprendre que si on la replace dans le milieu social où se déroule l' « expérience Roosevelt ». Elle ne peut être équitablement jugée que quand on tient compte des circonstances, de la mentalité américaine et de ses transformations. L'Amérique de crise de Roosevelt est différente de l'Amérique de prospérité de Coolidge et Hoover. Elle prend conscience des questions sociales et de la solidarité nationale par opposition à son individualisme traditionnel et quasi légendaire.

Nulle part l'intervention directe de l'Etat n'a été plus grande qu'en agriculture. Les *causes* en sont nombreuses. Aucune branche n'a plus souffert de la surproduction, de la baisse des prix fort ancienne et beaucoup plus forte que celle des articles industriels, de la diminution consécutive du pouvoir d'achat des fermiers, de leur endettement contracté à un moment où la prospérité et la hausse paraissaient indéfinies. Or la population agricole forme 40 % de l'ensemble de la population des Etats-Unis. Son influence politique est grande surtout au Sénat où chaque Etat a deux représentants. Elle a toujours joué un grand rôle. Elle a réclamé et obtenu d'abord une protection douanière et elle a toujours plus ou moins préconisé une politique inflationniste. La crise actuelle a accentué ses revendications.

Les *moyens* de redressement et de réorganisation employés sont de deux ordres. Les uns sont des mesures de sauvetage momentanées, les autres des mesures de construction durables. Les uns sont généraux, les autres spéciaux. D'abord alléger la dette hypothécaire rurale. On l'a obtenu en substituant le crédit de l'Etat au crédit des fermiers et en imposant aux créanciers une conversion forcée ou un moratoire de leurs dettes. Ensuite élever les prix des produits du sol. La politique de dévaluation du dollar y pourvoit. Mais elle est tempérée, en ce qui concerne l'agriculture, par la limitation des prix des produits industriels. Enfin raréfier la production agricole en limitant les surfaces cultivées, mais en dédommageant les cultivateurs par des primes.

Les *résultats* obtenus sont indéniablement favorables. Sans doute, sont-ils dus en partie à une sécheresse opportune qui a ajouté son action aux mesures légales ; mais il serait injuste de méconnaître l'effet de ces dernières. Les prix agricoles ont monté beaucoup plus que les prix industriels. Le pouvoir d'achat des fermiers s'est accru. Leur dette a été allégée. La surface ensemencée a été réduite.

Quelles traces laissera cette réforme ? Elle nous paraît marquée par l'abandon de l'ancien individualisme et l'avènement du capitalisme d'Etat. Dans l'agriculture, en particulier, l'intervention est plus nécessaire, car elle ne peut compter comme dans certaines grandes industries sur l'entente volontaire des producteurs, en raison du nombre et de la dissémination des fermiers. Si elle réussit à maintenir à la terre l'exploitant américain en ne lui donnant pas l'impression d'être une victime expiatoire de la surproduction moderne, elle aura atteint son but.

La Foire de Paris. — La manifestation annuelle des Syndicats d'Initiative de France à la Foire de Paris sera cette année grandiose. Comme toujours, on reverra dans le Salon des Acheteurs, les stands où chaque région essaie de faire revivre les richesses naturelles et les curiosités ethniques du pays. Rivalisant de goût et d'ingéniosité, chaque Syndicat arrive à constituer une sorte de petit musée et la plupart renouvellent, chaque année, leur effort pour le rendre plus significatif. C'est ainsi que les Fédérations et les Syndicats d'Initiative d'Alsace, de Lorraine et des Vosges, se sont groupés pour donner une idée plus complète et plus séduisante de leurs belles provinces. C'est ainsi que la Section de la Côte d'Azur profitera du voisinage d'une Exposition des produits provençaux, pour faire une démonstration plus somptueuse encore des charmes qu'elle propose.

Ce Salon des Acheteurs, véritable lieu de repos où le confort du visiteur est prévu, où la distraction se mêle à d'utiles enseignements, présentera beaucoup d'attraits.

(1) Conférence faite à l'Institut national agronomique, le 27 mars 1935.

Cadrant parfaitement avec cette revue générale du tourisme, l'exposition des maquettes envoyées pour le Concours de Publicité Hôtelière retiendra sûrement l'attention des hôteliers d'abord, de tous ceux ensuite qui s'intéressent de près ou de loin à une meilleure tenue de notre propagande touristique.

C'est là également que s'offrira aux yeux des spectateurs la Rétrospective des Affiches 1900, qui a déjà réuni les noms célèbres de : Abel Faivre, Barrère, Capiello, Chéret, Grüm, Albert Guillaume, Gerbault, Hermann-Paul, Léandre, Poulbot, Sem, Steinlen, Willette, Ziem, etc.

Une entreprise basée, comme l'est la Foire de Paris, sur un effort énorme de propagande et qui collabore si étroitement avec cette autre forme de la renommée qu'est la Presse, ne pouvait manquer de rendre à celle-ci une sorte d'hommage et d'en donner à ses visiteurs une représentation instructive. Déjà le Groupe de la Presse Technique fonctionne parfaitement depuis plusieurs années. L'an dernier, une première tentative pour constituer un véritable Salon de la Grande Presse, fut extrêmement heureuse. D'une part étaient groupés les tableaux signalétiques des grands journaux parisiens ; d'autre part, un panneau, comportant toutes les manchettes des journaux de province, donnait une idée de la puissante organisation de la presse départementale.

Cette année, des dispositions ont été prises pour arriver à une classification plus éloquente, afin que le public soit exactement renseigné sur la puissance, le rayonnement, le fonctionnement et la répartition géographique des quotidiens français.

Tel sera donc le Salon des Acheteurs de la Foire de Paris. A côté des halls immenses où se traitent les affaires, c'est là que les visiteurs viennent prendre contact avec les forces métaphysiques, art, presse, propagande touristique, qui inspirent et qui servent une grande manifestation commerciale.

*
* *

La Foire Internationale d'Echantillons de Paris présentera donc au public une cohésion magnifique de tous les facteurs qui doivent assurer la reprise des affaires. L'on avait pu craindre que la crise amène, dans une vague de découragement, des défections dans certains groupes, comme celui de la Mécanique par exemple. Mais il n'en est rien. Les industriels français manifestent la volonté bien arrêtée de lutter et la partie technique de la Foire sera digne de l'importance que lui confère la participation de toutes les branches de la production nationale. Ce n'est pas évidemment les machines extrêmement lourdes que l'on retrouve à la Foire de Paris. On trouve plutôt le matériel léger nécessaire à la moyenne et à la petite industrie, ce qui rentre indiscutablement dans le programme général des Foires commerciales.

Les ingénieurs des maisons industrielles, visiteurs assidus du Parc de la Porte de Versailles, trouveront donc cette année, comme par le passé, toutes les nouveautés techniques dans la spécialité qui les intéresse. La section de l'Electricité sera extrêmement brillante. La conquête du monde, par ce moyen absolument féerique d'éclairage, de chauffage et de confort, est loin d'être achevée. Le matériel pour la Boulangerie et les Produits alimentaires, les Articles de Ménage, connaissent une vogue qui est loin d'être épuisée. Enfin, il faut mentionner l'effort considérable fait dans le rayon des Frigidaires qui, sous des formes de plus en plus diverses, ingénieuses et bon marché, assurent à l'hygiène un facteur indispensable et ouvrent au confort domestique des perspectives nouvelles.

Ne serait-il pas vrai que l'industrie est plutôt en transformation qu'en révolution et que la crise elle-même n'enraie pas le progrès des industries nouvelles, qui sont en train de changer la face de la vie ? On pourra s'en rendre compte à la prochaine Foire de Paris qui seule peut fournir des éléments suffisants d'appréciation.

La 3e Fête nationale des Vins de France à Reims du 2 au 5 juin. — La préparation de cette importante manifestation se poursuit activement.

Nous avons indiqué précédemment quelles en seraient les grandes lignes au cours des cinq journées s'échelonnant entre le 1er et le 5 juin prochain.

Nous reviendrons ultérieurement sur le détail de ce programme en ce qui concerne son aspect d'utilité économique. Nous tenons seulement aujourd'hui à insister sur le caractère spectaculaire que doit nécessairement comporter une telle manifestation, puisque d'ailleurs elle porte le nom de « Fête ».

En effet, à côté des congrès, banquets, visites collectives qui ont un caractère, nécessaire d'ailleurs, d'utilité publique, il faut que la Fête Nationale des Vins de France attire l'attention, la curiosité et l'intérêt des grandes foules.

Aucun moyen n'a été négligé pour arriver à ce but, et Reims sera, du 1er au 5 juin, un centre d'attraction réel pour un public venant, non seulement de toute la région, mais même d'assez loin.

A ce point de vue, les principaux éléments de la Fête seront : un magnifique cortège comprenant des chars représentant les grandes régions vinicoles françaises : la Bourgogne, le Bordelais, la Champagne, la Touraine, le Languedoc, l'Alsace, l'Algérie, les Côtes-du-Rhône, la Provence, etc., etc., avec des figurants en costumes régionaux venus de toutes ces provinces vinicoles et des musiques qui propageront tout au long du cortège la gaieté dont le Vin de France est le plus beau symbole.

Le Parc de la Patte d'Oie recevra dans son cadre de verdure d'élégants pavillons représentant tous les bons vins de France où les groupements économiques des diverses régions du vignoble français feront leur propagande par la dégustation, sans compter les stands individuels que de nombreuses firmes ont déjà retenus et retiennent tous les jours dans le Grand Parc de la Foire.

Tous les amateurs de belles fêtes, tous les amis du Vin de France doivent donc, dès maintenant, soigneusement noter les dates ci-dessus et prévoir à cette occasion une visite à Reims.

15e Foire aux Vins à Ribeauvillé. — Les Syndicats viticoles de Beblenheim, Bergheim, Hunawihr, Mittelwihr, Ribeauvillé, Riquewihr, Rodern, Rohrschwihr, Saint-Hippolyte et Zellenberg, dont les communes forment le Centre des Grands Crus du Haut Rhin, organisent leur 15e *Foire aux Vins à Ribeauvillé,* le 7 mai prochain. Les organisateurs ont à cœur de rendre cette année cette manifestation très éclatante, les conditions essentielles pour une bonne réussite étant déjà données par la présence des crus abondants et très excellents de la dernière récolte. Nous reviendrons encore à ce sujet, mais il est bon de se réserver dès maintenant la journée du 7 mai pour venir déguster à Ribeauvillé ces fameux vins de 1934. Concurremment à la Foire aux Vins se tiendra comme chaque année une exposition de machines et articles viticoles et vinicoles et les exposants sont priés de se faire réserver dès à présent les emplacements nécessaires et de s'adresser à cet effet au Syndicat Viticole de Ribeauvillé.

Le Salon des Vins de France. — A chaque manifestation de la Foire de Paris, la viticulture occupe une place considérable. En mai prochain, la production vinicole française s'y trouvera représentée plus largement que jamais. A côté des Bordeaux, des Bourgognes, des Champagnes, y figureront les vins du Centre, du Mâconnais, du Midi, d'Algérie, d'Alsace, des Côtes du Rhône, de la Dordogne, de la Corse, du Poitou, du Nantais, du Jura, du Béarn, etc., ainsi que les eaux-de-vie de toutes origines : Cognac, Marc, Calvados, Armagnac, Kirsch, Prunelle, etc. Ce Salon des Vins de France occupera, du 18 mai au 3 juin, l'un des plus vastes halls (11.000 mètres carrés) de la Foire de Paris et de nombreux pavillons particuliers.

Dans son voisinage se tiendront les expositions de la tonnellerie, des articles de caves et du matériel pour la vinification et la distillation.

Cet ensemble constituera l'une des parties les plus vivantes de l'immense marché mondial qu'est la Foire de Paris où l'on trouvera, d'autre part, pour les produits, appareils et articles de toutes sortes, un échantillonnage vraiment universel.

En outre, le Comité de la Foire de Paris organisera comme chaque année la « Journée des Vins de France » à laquelle sont conviés les représentants de la viticulture et du commerce ainsi que de nombreux négociants étrangers.



REVUE COMMERCIALE

COURS DES VINS

Paris. — Prix de vente de gros à gros : vin rouge 9°, 95 fr. et au-dessus ; 10°, 105 fr. et au-dessus; Vin blanc ordinaire, 130 fr. Vin blanc supérieur, 145 fr.

Prix de vente en demi-gros : Vins rouges ordinaires à emporter, 9°, 165 fr. et au-dessus; 10°, 185 fr. et au-dessus. Vin blanc ordinaire, de 9°, 230 fr. et au-dessus, 9° 1/2 à 10°, 250 fr. et au-dessus l'hectolitre. Droits compris.

Prix au détail : vin rouge 1er choix, de 560 fr. ; vin blanc dit de comptoir, 600 fr. Picolo, 600 fr. Bordeaux rouge vieux, 975 fr. Bordeaux blanc vieux, 1000 fr. ; la pièce rendue dans Paris, droits compris, au litre, 1 fr. 60 à 3 fr.

Bordeaux. — Vins rouges 1933, 1ers crus Médoc, de 9.500 à 11.000 fr. ; 2es crus, de 4.500 à 5.500 fr. ; 1ers crus, Saint-Emilion, Pomerol, de 4.000 à 5.000 fr. ; 2es crus, de 2.800 à 2.300 fr. ; Paysans, 1.500 à 1.800 fr — Vins rouges 1932, 1ers crus Médoc, de 3.200 à 4.000 francs; 1ers crus Graves, 2.600 à 3.500 fr. ; 2es crus, 2.300 à 3.000 fr. le tonneau de 900 litres; Paysans, » à » fr. — Vins blancs 1933, 1ers Graves supérieurs, de 2.600 à 3.500 fr.; Graves, 2.300 à 2.900 fr. en barriques en chêne.

Beaujolais. — Mâcon 1res côtes, de 175 à 250 fr. ; Mâconnais, 150 à 180 fr. ; Blancs Mâconnais 2e choix, 250 à 300 fr. Blancs Mâcon, 1res côtes, 300 à 500 fr.

Vallée de la Loire. — *Orléanais.* — Vins blancs de Sologne, 130 à 160 fr. Vins blancs de Blois, 110 à 150 fr.

Vins de Touraine : Vouvray, 300 à 500 fr.; Vouvray supérieurs, 600 à 1200 fr. Blancs, 5 fr. 50 à 6 fr. ; Rouges, 6 fr. ; Rosés, 6 à 7 fr.

Vins d'Anjou : Rosés, 350 à 550 fr. ; Rosés supérieurs, 600 à 900 francs. Blancs supérieurs, 800 à 1.000 fr. ; Blancs têtes, 1.000 à 1.500 fr.

Loire-Inférieure. — Muscadet 1934, 250 à 300 fr. Gros plants 110 à 160 fr. la barrique de 228 litres prise au cellier du vendeur.

Charentes. — Vins pour la distillation de 3 fr. à 5 fr. à la propriété.

Algérie. — Rouges, de 5 fr. 25 à 5 fr. 75 le degré. Blanc de rouge, 5 fr. 25 à 5 fr. 50.

Midi. — *Nîmes (22 avril 1935).* — *Cote officielle :* Vins rouges, Montagne, de 5 fr. » à 5 fr. 25 le degré; Costières, 5 fr. 50 à 6 fr. ; Trois-six B. G. » fr. à » fr. ; trois-six de marc, 350 fr. Eau-de-vie de marc, 335 à 345 fr.

Montpellier (23 avril). — Vins rouges, de 4 fr. 50 à 5 fr. », logés, » à » le degré ; Rosé, » à » fr. ; Blanc de blanc, » fr. » à » fr. »; Eau-de-vie de marc à 52°, 345 à » fr. ; Eau-de-vie de vin à 86°, 375 à 380 fr. Marc à 86°, 350 fr. à » fr. les 100 degrés. Alcool extra-neutre, 410 à » fr.

Béziers (19 avril). — Vin rouge, 4 fr. 75 à 5 fr. 25; Rosé, » fr. » à » fr. »; blancs supérieurs, 5 fr. à 5 fr. 50 ; 3/6 de marc 86°, de 350 à 355 fr. ; Eau-de-vie de marc 52°, », de » à » fr. ; 3/6 pur vin 86°, 360 à 370 fr.

Minervois (22 avril). — Marché d'Olonzac, 5 fr. » à » fr. » le degré.

Perpignan (20 avril). — Vins rouges 8°5 à 12°, de 5 fr. 25 à 5 fr. 50 le degré.

Carcassonne (20 avril). — Nouveaux de 4 fr. 75 à 5 fr. 25 le degré.

Narbonne (22 avril). — Vins rouges 8°5 à 12°, de » fr. » à » fr. ». Vins rouges 12° et au-dessus, » fr. » à » fr.

Plants américains. — Les cours actuels s'établissent à peu près au niveau des prix suivants : Racines : Variétés courantes, 130 à 180 fr. ; Franco-américains, 160 à 200 fr. ; Berlandieri courants, 270 à 300 fr. ; Berlandieri variétés spéciales, 400 à 500 fr. — Greffés : Variétés courantes, 400 à 500 fr. ; variétés spéciales (Berlandieri, etc.), 650 à 800 fr. — Boutures : Variétés courantes, 120 à 150 fr. — Greffables : Variétés spéciales (Berlandieri, etc.), 200 à 250 fr. Selon quantités, variétés et porte-greffes.

COURS DES PRINCIPAUX PRODUITS AGRICOLES

Céréales. — Prix des céréales : blé indigène, prix minimum 78 fr. le quintal, orges, 47 fr à 49 fr. ; escourgeons, 48 fr. à 50 fr. ; maïs, 40 fr. à 51 fr. » ; seigle, 51 fr. » à 52 fr. » ; sarrasin, 55 fr. à 57 fr. ; avoines, 39 fr. » à 44 fr. — Sons, 28 fr. à 32 fr. — Recoupettes, de 25 à 29 fr. — Farines, 158 fr.

Pommes de terre. — Hollande, de 75 à 110 fr., saucisse rouge, de 60 à 72 fr. ; Esterling, de 60 à 70 fr. — Nouvelles d'Algérie 150 à 200 fr. ; du Midi, 260 à 300 fr.

Fourrages et pailles. — Les 520 kgs à Paris : Paille de blé, 115 fr. à 135 fr. ; paille d'avoine, de 120 fr. à 145 fr. ; paille de seigle, 100 fr. à 200 fr. ; luzerne, 180 fr. à 225 fr. ; foin, 210 fr. à 280 fr.

Semences fourragères. — Trèfle violet, de 450 à 675 fr. ; féveroles, de 64 à 66 fr. ; sainfoin, 150 à 155 fr.

Tourteaux alimentaires (Marseille). — Tourteaux de lin, les 100 kgs, 80 fr. » ; Coprah, 62 à 70 fr. ; Arachides extra blancs, à 56 fr.

Sucres. — Sucres base indigène n° 3, 100 kgs, 184 fr. 50 à 185 fr. ».

Bétail (La Villette le kg viande nette suivant qualité). — Bœuf, 5 fr. » à 14 fr. 50. — Veau, 6 fr. » à 12 fr. 20. — Mouton, 6 fr. » à 30 fr. ». — Demi-Porc, 5 fr. » à 7 fr. ». — Longe, de 7 fr. 50 à 10 fr. ».

Produits œnologiques. — Acide tartrique, 10 fr. » le kg. — Acide citrique, 11 fr. » le kg. — Métabisulfite de potasse, 640 fr. les 100 kgs. — Anhydride sulfureux, 210 fr. à » fr. — Phosphate d'ammoniaque, 580 fr.

Engrais (le quintal métrique). — *Engrais potassiques* : Sylvinite (riche), 16 fr. 30 ; sulfate de potasse 46 %, 91 fr. 50 ; chlorure de potassium 49 %, 67 fr. 20 ; *Engrais azotés* : Tourteaux d'arachides déshuilés 8 % d'azote, 42 fr. ; Nitrate de soude 15,5 % d'azote de 90 fr. 50 à 94 fr. 75 les 100 kgs. — Nitrate de chaux 13° d'azote, 72 fr. 50 à 75 fr. 50 les 100 kgs ; sulfate d'ammoniaque (20,40 %), 93 fr. 50 à 95 fr. » ; *Engrais phosphatés* : Superphosphate minéral (14 % d'acide phosphorique), 26 fr. 50 à 28 fr. 50 les 100 kgs ; superphosphate d'os (G. M.), (0.15 % d'azote, 16 % d'acide phosphorique), 53 fr. 50. — Phosphates : Os dissous (2 % d'azote 10 % d'acide phosphorique), 50 fr. ». — Cyanamide en grains 20 % d'azote, 100 à 103 fr. — Sang desséché moulu (10 à 12 % azote organique), l'unité, 7 fr. 75 ; corne torréfiée (13 à 15 % azote organique), 7 fr. 75 l'unité. — Dolomagnésie, 23 fr. les 100 kilos.

Soufres : Sublimé, 88 fr. 50 ; trituré, 69 fr 50. — **Sulfate de cuivre macclesfield gros cristaux**, janvier, 127 fr. les 100 kgs ; neige, 132 fr. ». — **Sulfate de fer**, cristallisé 100 kgs, 26 fr. — **Chaux**, 31 fr. — **Chaux blutée**, de 70 % = 76 fr. la tonne. — **Plâtre cru tamisé**, 45 fr. — **Carbonate de soude Solvay**, 46 fr. 50 (par 10 tonnes, pris à l'usine 7 fr. par sac en plus) ; au détail 95 à 105 fr. les 100 kilos. — **Nicotine** à 800 gr., 350 fr. — **Arséniate de plomb**, 690 fr. en bidons de 30 kgs, 800 fr. en bidons de 10 kgs, 900 fr. en bidons de 5 kgs et 1.000 fr. en bidons de 2 kgs. — **Arséniate de chaux** (calarsine en poudre). Dose d'emploi : 500 grs. par hectolitre de bouillie. En fûts fer, de 50 kgs, 5 fr. 25 le kg. En fûts fer de 20 kgs, 8 fr. 75 le kg. En boîtes fer de 2 kgs., 7 fr. 25 le kg. En boîtes fer de 1 kg., 5 fr. 25 le kg. — **Suifs glycérinés**, 80 %, 445 fr. les 100 kgs.

Fruits et primeurs. — Cours des Halles Centrales de Paris : les 100 kilos. Oranges, 200 à 300 fr. — Poires de choix, 700 à 1.200 fr. ; communes, 80 à 300 fr. — Pommes choix, 400 à 800 fr. — Pommes communes, 200 à 400 fr. — Bananes, 350 à 425 fr. — Noix, 300 à 450 fr. — Artichauts d'Alger, de 70 à 115 fr. — Choux-fleurs, 50 à 250 fr. — Epinards, 110 à 150 fr. — Tomates des Canaries, 650 à 800 fr. — Oignons, 60 à 80 fr. — Poireaux, 70 fr. les 100 bottes. — Laitues du Midi, 45 à 75 fr. le 100. — Radis, 50 à 90 fr. les 100 bottes.

Le Gérant : H. Buron.

PARIS. — SOC. GÉN. D'IMPRIMERIE ET D'ÉDITION, 17, RUE CASSETTE.